

Règlement d'Examen : BTS SAM

Code RNCP : 38364

Diplôme Education Nationale : n° 32032409

Niveau : 5

Mode d'évaluation : Candidat en contrat d'apprentissage : en CCF et en ponctuelle.

Candidat en contrat pro : Toutes les épreuves et sous-épreuves seront en ponctuelle.

Épreuves	Unités	Coef.	Forme	Durée
E1 Culture générale et Expression	U1	3	Ponctuelle Écrite	4 heures
E2 Expression et culture en langues vivantes étrangères Sous-épreuve E21 Langue A *	U21	2	Ponctuelle Écrite Orale	2 heures 20 minutes
Sous-épreuve E22 Langue B *	U22	1	Écrite Orale	2 heures 20 minutes
E3 Culture économique, juridique et managériale	U3	3	Ponctuelle Écrite	4h
E4 Optimisation des processus administratifs	U4	4	Ponctuelle Orale	55 minutes
E5 Gestion de projet	U5	4	CCF 2 situations d'évaluation	Situation A :15 minutes Situation B :1 heure 15 minutes
E6 Collaboration à la gestion des ressources humaines	U6	4	Ponctuelle Écrite	4 heures
EF 1*** Langue vivante étrangère C**			Ponctuelle orale	20 minutes
EF 2*** Module de parcours individualisé			Ponctuelle orale	20 minutes

* Liste des langues autorisées : anglais, allemand, arabe, chinois, espagnol, italien, portugais, russe, japonais et hébreu.

L'une des deux langues vivantes étrangères choisies par la candidate ou le candidat est l'anglais.

** La langue vivante étrangère choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de celles choisies au titre de l'épreuve obligatoire

*** Pour ces deux épreuves facultatives, seuls comptent les points au-dessus de la moyenne.

Le titulaire d'un diplôme équivalent peut être dispensé de certaines unités certificatives après validation par les services du rectorat

Actualisé selon la dernière version du Référentiel du diplôme